

direct journey to Europe” (74). The research focuses on two distinct migration routes into Europe: an Eastern Mediterranean route that originates primarily in Central Asian, Middle Eastern, and North African states transiting through Turkey and arriving in Greece; and a Central Mediterranean route that originates primarily from African states transiting through Libya and arriving in Malta and Italy. However, the book fails to explore another important but less common migration route: the Western Mediterranean route originating in Algeria and Morocco into Spain. As the research highlights, it is important to understand and recognize the unique characteristics and circumstances of each migration flow, including the different countries of origin, demographics of refugees and migrants, drivers and reasons for fleeing, and settlement patterns in Europe.

Myth #2: They Are All Economic Migrants

Highlighting the distinction between “primary” and “secondary” drivers of migration, the research also reveals that the decision to leave one’s country of origin is not made lightly by refugees and migrants and often includes complex and interconnecting reasons/motifs. The “primary” drivers for leaving seem to be security and safety from conflict, persecution, insecurity, and human rights abuses. These decisions are motivated mainly by fear and desperation, and the prospects of a safer life for themselves and their children. The “secondary” drivers of migration relate closely to economic and social factors such as the inability to find employment or access social services, and the hope for a better future for their families. Often there are mixed motivations for leaving one’s homeland, as illustrated by a forced migrant: “First we wanted to be safe and second, we wanted to build a better future for our family” (65). As the authors highlight, there is an intricate relationship between “forced” and “economic” drivers of migration. While the primary motivation to leave one’s homeland is triggered by intolerable conflict and insecurity, economic factors such as poverty, lack of employment opportunities, and the desire to have a better life for their children often overlap with the aforementioned political and security factors.

Myth #3: Migrants Undertake a Direct Journey into Europe

Perhaps most revealing are the findings highlighting that most refugees and migrants never intended to migrate to Europe. The vast majority had no particular destination in mind when leaving their homelands and made decisions about where, when, and how to move at segments throughout their journeys. Most refugees and migrants interviewed spent months, if not years, in neighbouring countries before arriving in Europe. As Crawley et al. demonstrate, it becomes easier to understand the decisions that refugees and migrants make to risk their lives to cross the Mediterranean in the context of knowing what preceded their journeys. Often media, politicians, and policy-makers focus solely on the dangers of sea crossings when reporting/engaging with the topic. In doing so, they neglect to delve into the specifics of their entire journeys. Findings from Crawley et al. highlight that, prior to arriving at sea, refugees and migrants undertaking these risky seaborne journeys also faced dangerous journeys over land through interactions with smugglers, state officials, difficult terrain, and non-state actors.

Crawley et al. debunk these common assumptions about the nature and dynamics of migration into Europe through a compilation of rich data based on the lived experiences and decision-making processes of refugees and migrants. Unravelling ill-informed assumptions about migration into Europe can lead to the formation of more compassionate and humane migration policies that take into consideration the drivers, motivations, and complex decision-making processes of those on the move. The authors highlight the need to rethink the response to migration that centres and prioritizes the needs of refugees and migrants. *Unravelling Europe’s “Migration Crisis”* is essential reading that contextualizes the dynamics of migration over land and sea and has important policy implications not only for the European context, but for the rest of the world as well.

Harini Sivalingam is a PhD candidate in socio-legal studies at York University. She can be reached at hsivalingam@gmail.com.

Human Security and Migration in Europe’s Southern Borders



Susana Ferreira

Cham: Palgrave Macmillan, 2019, pp. 211

L’ouvrage de Susana Ferreira est issu d’une thèse de doctorat s’inscrivant dans l’étude du nexus entre la migration et la sécurité. Il prend pour point d’appui

l’analyse du régime de gouvernance européen des migrations au sein du pourtour méditerranéen. Au regard de la difficile gestion de la « crise des migrations » par l’Union européenne

(UE) et ses États membres, l'autrice cherche à promouvoir à travers ce travail l'émergence d'un modèle plus efficace de gouvernance des migrations dans l'espace méditerranéen. Ce modèle refléterait l'ambition des États européens de renforcer le contrôle des frontières et des mouvements de population, tout en protégeant les droits fondamentaux des migrants.

Pour atteindre cet objectif, Ferreira propose de guider le lecteur dans sa compréhension du régime européen de gestion des migrations en abordant d'abord plus largement l'analyse du développement des politiques migratoires et de gestion des frontières européennes, avant de se pencher sur leurs répercussions dans l'espace méditerranéen, pour finalement conclure sa démonstration en analysant les conséquences et adaptations locales de ces politiques à travers les exemples italien et espagnol. L'ouvrage offre donc en premier lieu un survol des théories applicables à l'étude du régime migratoire européen, avant de poursuivre avec une discussion fondée sur les résultats des propres recherches de l'autrice, qui ont été alimentées par plusieurs terrains de recherche en Espagne et en Italie. La parole des agents de la Guardia Civil espagnole rencontrés au cours de ces séjours sur le terrain est d'ailleurs la plus fréquemment mobilisée par l'autrice pour illustrer ses propos.

Les premiers chapitres retracent à la fois les évolutions qui ont marqué les politiques migratoires européennes, ainsi que les principaux courants d'étude qui ont permis aux chercheurs d'en expliquer les contours. Reconnaisant la prédominance récurrente de la dimension sécuritaire dans l'approche européenne en matière de gestion du phénomène migratoire, l'autrice, sans toutefois nier son adhésion à la logique de contrôle des mouvements de personnes promue par les États européens, prône la nécessité d'accorder une plus grande importance à la garantie des droits des migrants. À la lumière de son analyse des mouvements migratoires dans l'espace méditerranéen, Ferreira souligne d'ailleurs le «succès» de certaines stratégies pensées par les États européens pour freiner les migrations irrégulières, succès mesuré à partir de l'observation de la diminution du nombre de migrants en situation irrégulière sur le sol européen (155). Même si les répercussions engendrées par ces stratégies sur les droits des migrants sont ici peu documentées, elle insiste sur la nécessité d'instaurer un cadre qui viserait à garantir aux migrants en situation de vulnérabilité, tels les migrants en situation irrégulière, un ensemble de standards minimums qu'elle conceptualise sous l'appellation de «European Migration Minimum Standards» (26). Bien qu'intéressante, cette proposition n'est lancée que comme une piste de réflexion en début et en fin d'ouvrage et aurait pu bénéficier d'une plus grande visibilité en la mettant en relation avec une analyse des dérives de la mise en œuvre des politiques de gestion

des migrations et des frontières européennes, italiennes et espagnoles, en matière de respect des droits des migrants.

L'on ne saurait donc passer sous silence le parti clairement pris par l'autrice en faveur du discours politique ambiant promu notamment par les États européens sur les risques posés par les migrations sur la sécurité des États, que l'on perçoit tout au long de la seconde et de la troisième partie de l'ouvrage, qui plongent dans l'analyse du régime de gouvernance européenne des migrations dans l'espace méditerranéen. En omettant plus souvent qu'autrement de remettre en question certains des postulats et amalgames avancés par les États européens pour justifier leurs préférences pour des politiques et des pratiques sécuritaires qui ont conduit à plusieurs reprises à enfreindre les droits des migrants, l'autrice affirme ainsi son positionnement favorable à cette vision du monde, comme en témoigne ce passage: «In my view, there is a clear relation and interaction between both concepts [migration and security]. The rise of terrorism and other transnational threats have brought migration and security closer together, which translated in the adoption of securitarian frameworks to address migration-related issues [...]» (37). Sans plus étayer les motifs de son ralliement à cette relation, elle se positionne en opposition à de nombreux chercheurs dont Jürgen Habermas qui «ne reconnaissent pas de liens directs entre la migration et la sécurité» (37).

Cette propension à associer la migration à une forme de «menace transfrontalière» au même titre que le terrorisme international, voire même corrélée à ce phénomène comme le sous-tend le passage précédent, explique l'adhésion de l'autrice à un modèle de gestion des migrations et des frontières qui repose pleinement sur une logique restrictive de contrôle ainsi que la faible place accordée aux critiques pourtant nombreuses de ce modèle porté par l'UE (pensons notamment au rapport du Rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme des migrants de 2013).¹ La conclusion de ce rapport sur les incidences de la gestion des frontières extérieures de l'UE sur les droits de l'homme des migrants rappelle d'ailleurs que «le discours politique dominant qui associe l'immigration clandestine à la criminalité et à l'insécurité, repris en boucle par les États membres, légitime plus encore les pratiques consistant à externaliser le contrôle des frontières par le biais de mécanismes tels que le placement des migrants en détention, les renvois et les réadmissions [...] Cependant, au cours des quatre visites de pays qu'il a effectuées, [le Rapporteur spécial] a constaté que les garanties en matière de droits de l'homme et les garanties juridiques n'étaient pas suffisamment solides, ce qui remettait en cause la légitimité, la légalité et la validité de ces mécanismes» (Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, 2013). Cette posture amène aussi l'autrice à appuyer avec peu de réserves les mécanismes d'externalisation des contrôles des

migrations mis en œuvre par l'UE avec ses pays voisins, malgré l'absence ou la piètre efficacité de systèmes de protection des migrants, qui se retrouvent ainsi coincés dans ces espaces et incapables de faire valoir leurs droits. En mesurant l'efficacité de la coopération européenne avec les pays d'Afrique du Nord par la diminution du nombre de migrants en situation irrégulière en sol européen, Ferreira encourage les États membres de l'UE à poursuivre leurs efforts concertés afin de «réduire la pression migratoire», arguant même de renforcer la coopération avec la Libye, perçue dans ce domaine comme un allié européen (173). Il nous paraît primordial de nuancer cette prise de position.

D'une part, en proclamant une responsabilité commune des États d'Afrique du Nord et des États européens dans la gestion des migrations, l'auteur omet de prendre en compte la construction européenne du «problème» de l'immigration irrégulière en provenance de cet espace. L'accroissement des franchissements irréguliers des frontières européennes qui survient dans les années 1990 et que mentionne Ferreira coïncide avec l'avènement de l'espace Schengen et entre autres mesures corollaires, l'introduction d'une politique des visas toujours plus restrictives. Ainsi, l'idée de cette «responsabilité partagée» de la gestion des frontières souvent évoquée par l'UE et aussi par l'auteur (170) est fortement remise en cause dans ces espaces, que l'on pense au Maroc ou à la Tunisie, alors que de nombreux acteurs de la société civile et même de certaines institutions gouvernementales rejettent les relations asymétriques instituées par l'UE hors de son territoire, ainsi que le rôle de gendarme des frontières européennes qui leur a été attribué avec peu de consultation. Ces derniers revendiquent notamment une approche européenne davantage respectueuse des droits de l'homme. Finalement, nous demeurons dubitatifs quant à cette affirmation en faveur de la «responsabilité partagée» de la gestion des migrations promue par l'auteur, surtout lorsque le transfert

de cette responsabilité permet à l'UE de contourner ses obligations internationales, tout particulièrement en matière de protection internationale. En effet, rappelons que la pratique de l'externalisation du contrôle des migrations dans certains États composant la «zone tampon» de l'UE immobilise certains migrants en quête d'une protection internationale dans des États où aucun système de protection n'existe.

L'inclusion de points de vue divergents de ceux promus par les autorités responsables de la gestion des frontières et du contrôle des migrations rencontrées par l'auteur aurait permis de nuancer son propos et de mettre de l'avant des recommandations plus convaincantes pour que l'UE soutienne davantage les droits fondamentaux des migrants les plus vulnérables. Bien que l'ouvrage ait annoncé l'ambition de traiter des paradoxes de la gestion des frontières et de réconcilier les impératifs liés à la sécurité avec la protection des droits de l'homme des migrants, ce dernier aspect apparaît finalement partiellement évacué de la discussion, bien qu'il aurait mérité une plus grande attention compte tenu des dérives documentées du régime européen de gestion des migrations dans l'espace méditerranéen.

RÉFÉRENCE

- 1 Crépeau, François, 2013, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Étude régionale: la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne et ses incidences sur les droits de l'homme des migrants, A/HRC/23/46, 23^e session du Conseil des droits de l'homme.

Martine Brouillette is an associate researcher at Laboratoire Migrinter, Université de Poitiers. She can be reached at martine.brouillette@univ-poitiers.fr.